http://www.comores-droit.com



# MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA SOLIDARITÉ, DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA PROMOTION DU GENRE

# POLITIQUE NATIONALE DE LA SOLIDARITE

### **TABLE DE MATIERES**

| TABLE DE MATIERES2  |
|---|
| REMERCIEMENTS <u>333</u> 3  |
| PREFACE   |
| INTRODUCTION  |
| 1. Présentation du pays   |
| 2. ANALYSE CONTEXTUELLE   |
| a. LA SOLIDARITE EN UNION DES COMORES888                                      |
| b. FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES, MENACES                                  |
| 3. LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE NATIONALE DE SOLIDARITE. 111111           |
| 3.1. PRINCIPES DIRECTEURS   |
| 3.2. VISION   |
| 3.3. BUTS <u>1312</u> 12  |
| 3.4. OBJECTIFS  |
| 3.4.1. OBJECTIF GENERAL   |
| 3.4.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES  |
| 4. AXES STRATEGIQUES  |
| 5. RESULTATS ATTENDUS   |
| 6. PROGRAMMES PRIORITAIRES  |
| 7. MOBILISATION DES RESSOURCES  |
| 8. SUIVI ET EVALUATION  |
| 9. AGENDA DES ETAPES LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE SOLIDARITE |

### **REMERCIEMENTS**

Le Ministère de la Santé, de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Promotion du Genre de l'Union des Comores tient à remercier très sincèrement le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) pour les appuis tant techniques, matériels que financiers qui ont permis l'élaboration du présent document. Ces remerciements s'adressent aussi à toute l'équipe du Commissariat Général à la Solidarité, à la Cohésion Sociale et à la Promotion du Genre ainsi qu'à toutes celles et tous ceux qui, dans le cadre de leurs services ont contribué à l'élaboration et l'adoption définitive de ce document. Il n'oublie pas non plus les différents agents du Ministère tant au niveau central qu'insulaire qui ont facilité la mission en charge de l'élaboration de ce document.

#### **PREFACE**

L'Union des Comores a réalisé, en 2008, une analyse de la situation de la solidarité dans le pays. Le diagnostic réalisé en 2008 ait au cours d'un atelier de validation de ce Rapport d'évaluation par les différents acteurs de la vie publique comorienne a mis en évidence la forte tradition communautaire d'entraide et de solidarité qui permet aux individus et aux familles de se prendre dans leur espace de vie et qui contribue dans la plupart des régions du pays à la mobilisation de ressources financières, matérielles et humaines supplémentaires en faveur de nombreuses actions de développement.

Cette revue de la situation de la problématique de la solidarité a montré aussi l'existence de dispositifs formels de solidarité nationale basés sur un cadre constitutionnel qui fait sienne les préoccupations de solidarité nationale et qui proclame la solidarité entre l'Union et les îles et entre les îles elles-mêmes, ainsi que les droits à tous à la santé, à l'éducation et au bien-être. Ces mécanismes sont constitués essentiellement par la caisse de retraite et la caisse de prévoyance sociale. Ces systèmes auxquels les fonctionnaires et les autres salariés sont rattachés contribuent à réduire dans une certaine mesure les risques et à assurer une certaine qualité de vie.

Cette analyse situationnelle a également mis en exergue l'apparition de phénomènes nouveaux, tels que la distanciation de plus en plus des liens sociaux qui risque de mettre en cause ces différentes formes de solidarité. Les raisons sont multiples. Elles vont aux mutations sociologiques qui s'opèrent dans le pays notamment les nouveaux modes de vie urbaine et le développement de l'individualisme. A ces aspects sociétales, s'ajoutent également , le manque de moyens humains, matériels et financiers des structures étatiques ou non qui opèrent dans le domaine de la solidarité et la multiplication des conflits sociopolitiques sur le partage des compétences qui peut mettre en danger cette solidarité communautaire séculaire. Elle a mis en lumière la faiblesse, voir l'absence de mécanisme de protection sociale comme un des facteurs de basculement des ménages dans la pauvreté. Les risques de basculement liés aux facteurs de vulnérabilité qui sont à la fois environnementaux et naturels, les maladies handicapantes qui concernent toutes les catégories sociales mais qui prennent une dimension particulière pour certaines catégories les plus vulnérables.

Suite à cette analyse situationnelle, une volonté politique s'est dégagée au niveau du gouvernement pour promouvoir la solidarité comme un facteur du développement social du pays. Cet intérêt manifeste et partagé par les autorités politiques nationales, les partenaires au développement et les organisations de la société civile s'est concrétisé par la création du Commissariat en charge de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Promotion du Genre. L'avènement de cette institution étatique constitue un engagement du gouvernement comorien à soutenir et à appuyer les efforts entrepris par les différents acteurs étatiques mais aussi par les différentes structures et organisations intervenant dans le secteur de la solidarité. Il dénote une prise de conscience grandissante de l'impact et des multiples

avantages d'un meilleur accès aux services de base de l'individu et sur un développement humain durable. Il s'agit d'un véritable gage du gouvernement pour faire face aux défis de diminuer la précarité et la pauvreté par la mise en route d'un développement d'une solidarité active dans le pays.

Le gouvernement comorien reconnait ainsi que les questions de solidarité constituent un facteur primordial du développement économique et social du pays. Il entend orienter tous ses efforts pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la population. Il considère la protection des groupes vulnérables comme un des piliers de ses interventions dans l'accès aux services sociaux de bases et pour assurer une réduction durable de la pauvreté. Le présent document de politique nationale de la solidarité s'intègre dans le Document de Politique Général du gouvernement, lequel met un accent particulier sur la lutte contre la pauvreté dans un contexte de décentralisation.

Qu'il me soit permis de remercier tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à l'élaboration de la présente Politique Nationale de Solidarité. Sous les auspices du Ministère de la Santé et sous la coordination du Commissariat Général à la Solidarité, à la Cohésion Sociale et à la Promotion du Genre, les techniciens de différents ministères et des organisations non gouvernementales ont mené à bien les travaux d'analyses sectorielles puis de rédaction, avec l'appui technique et financier de l'UNICEF et du Gouvernement Comorien.

Je formule ainsi le vœu que tous les comoriens adoptent la vision, les buts, les objectifs et les stratégies de cette politique, qui est le seul gage de succès de sa mise en œuvre et qui pourrait alors jeter les bases d'une société déterminée à prendre en main ses problèmes de précarité et du mal vivre afin d'assurer un mieux-être aux générations futures.

Madame MOINAFOURAHA Ahmed

MINISTRE DE LA SANTE, DE LA SOLIDARITE, DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROMOTION DU GENRE

### INTRODUCTION

La présente Politique Nationale de Solidarité s'inscrit dans un contexte national particulier, celui de la Cohésion Sociale, de la Consolidation de la Paix, du renouveau et du développement. Elle intervient également dans un contexte international dominé par une prise de conscience élevée de l'importance de la bonne gouvernance en particulier la lutte contre la corruption, le développement social et la Promotion du Genre. Elle cherche à prendre en compte la dimension sociale du développement et plus particulièrement l'amélioration de la situation des catégories sociales en situation de précarité. Une telle vision cadre avec le Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCRP) qui met un accent particulier sur la réduction de la pauvreté comme une étape essentielle vers l'amélioration de la qualité de la vie de la population. En Union des Comores, les questions de solidarité et de développement ont depuis longtemps été une préoccupation majeure. L'élaboration de la présente Politique Nationale de la Solidarité répond donc à un besoin évident. Les données ayant servi à son élaboration ont été puisées sur l'analyse de la situation effectuée en 2008 puis réactualisé en 2012.

Cette analyse met en lumière les interrelations entre la question de solidarité et les différents domaines du développement. Elle montre qu'il existe une forte tradition communautaire d'entraide et de solidarité à la base d'un nombre appréciable d'interventions en matière de solidarité. Elle note également de la part du gouvernement une volonté politique de plus en plus affirmée de promouvoir la solidarité. Cet engagement gouvernemental est concrétisé par la création de la Direction Nationale de la Solidarité et de la Protection Sociale. Toutefois, les diverses pressions, les risques sociaux et les risques naturels auxquels est exposé de plus en plus le pays, nécessite la mise en place de cadres politiques et législatifs appropriés pour mieux assurer l'amélioration systémique, institutionnelle et individuelle des prestations en matière de solidarité. La mise en place de ces cadres doit s'accompagner d'une affectation de ressources humaines, matérielles et financières conséquentes dans le secteur de la solidarité. Ainsi, cette politique nationale de la solidarité inclut les stratégies d'intervention mais également le renforcement des capacités techniques et managériales, ainsi que l'élaboration de programmes visant à former les différents acteurs sur les interventions. À moyen terme, le défi consistera à consolider les structures étatiques et les relais associatifs en charge des questions de solidarité afin de les rendre plus opérationnels et de leur permettre d'assurer les missions assignées et l'amélioration de leurs prestations en matière de solidarité.

Le présent document de politique de la solidarité retrace les buts et les objectifs ainsi que les stratégies de sa mise en œuvre. Ses buts et objectifs comprennent notamment l'intégration des questions de solidarité dans le processus de développement durable, et celle des groupes vulnérables dans le de développement économique et social du pays. Ils comprennent aussi la réduction de la pauvreté et d'une manière générale l'amélioration des conditions de vie de la population toute entière. Il s'agit d'objectifs et de stratégies à caractère transversal et complémentaire pour répondre aux problèmes de solidarité en rapport avec le développement. Etant donné son caractère multisectoriel, le cadre de sa mise en œuvre devra être aussi

multisectoriel, tout en s'intégrant dans le processus de décentralisation actuellement en cours dans le pays.

### 1. Présentation du pays

Située à l'entrée nord du Canal de Mozambique, entre Madagascar et la côte orientale de l'Afrique, l'Union des Comores est un archipel de quatre îles volcaniques qui sont d'Ouest en Est la Grande Comore ou Ngazidja, Mohéli ou Mwali, Anjouan ou Ndzuwani et Mayotte ou Maore. L'ensemble couvre une superficie totale de 2236 km² avec 900 km² de plateau continental et 427 km de côte. La population comorienne est estimée à 724 294 habitants (RGPH2003 projection 2012). Elle connaît une évolution relativement rapide avec un taux d'accroissement annuel est d'environ 2,1% avec des différences d'une île à l'autre. Elle reste très jeune puisque 53 % a moins de 20 ans. La densité moyenne est très élevée (400 habitants /km²) et varie sensiblement d'une île à l'autre et à l'intérieur des îles. Cette densité est particulièrement élevée à Anjouan où elle atteint 724 habitants/km², posant ainsi des problèmes socio-économiques graves (pauvreté croissante, fortes pressions sur les ressources naturelles, dégradations des forêts…).

Les Comores font partie des Petits États Insulaires en Développement (PIED) avec un PNB par habitant de 760 dollars américains. L'Indice de Développement Humain (IDH) est de 0,433 (Rapport Mondial sur le Développement Humain 2011) correspondant à une espérance de vie à la naissance de 61,1 ans, un taux d'alphabétisation des adultes de 74,2%. Le pays est classé au 163ème rang. Il vit de l'agriculture, de la pêche et de la vente des produits provenant de la culture vivrière telle que le manioc et de rentes telles que la vanille, le girofle, l'ylang ylang ou le jasmin. Il connait également de nombreux problèmes socio-économiques à la fois structurels et conjoncturels liés a la mauvaise gestion des ressources financières, à la vétusté de ses infrastructures, à la faible qualité du système éducatif, aux conflits fonciers et aux multiples crises politiques qui ont prévalu sur une longue période de son existence.

### 2. ANALYSE CONTEXTUELLE

Depuis son accession à l'indépendance en 1975, l'Union des Comores a été confrontée à une situation d'instabilité politique récurrente qui a considérablement nui à son développement socioéconomique et à la mise en place d'un cadre politico-institutionnel viable répondant aux aspirations de la population. Ces crises politiques, institutionnelles et économiques à répétition qu'a connues l'Union des Comores ont considérablement contribué à détériorer les conditions de vie de la population. Elles ont fait accroître encore davantage la vulnérabilité et la pauvreté dans le pays (absence de continuité dans les affaires publiques). Beaucoup de ménages parviennent difficilement à satisfaire leurs besoins élémentaires. Une partie importante de la population n'a pas accès à la santé, à l'éducation, à l'eau et à l'électricité tout comme l'accès aux aliments de base.

| Indicateurs 2012  | Comores | Ngazidja | Ndzuwani | Mwali  |
|-------------------|---------|----------|----------|--------|
| Population totale | 724 294 | 369 561  | 306 838  | 47 895 |
| superficie        | 1 862   | 1148     | 424      | 290    |

| Taux de croissance                                     | 2,1%     | 2,0%      | 2,1%     | 3,3%     |
|--|----------|-----------|----------|----------|
| Densité ( habitants /km²)                              | 400      | 322       | 724      | 165      |
| Population de moins de 20 ans                          | 53,0%    |           |          |          |
| Population urbaine                                     | 30%      | 24,2      | 31,7     | 50,2     |
| Taux brut d'alphabétisation                            | 56,5%    |           |          |          |
| Espérance de vie à la naissance                        | 61,1 ans |           |          |          |
| Proportion des ménages vivant dans un habitat précaire | 39%      | 30 à 40 % | 50 à 60% | 25 à 30% |
| Incidence de la pauvreté totale des individus          | 44,8%    | 42,7%     | 46,4%    | 49,1%    |
| Incidence de pauvreté totale des ménages               | 36,9%    | 35,3%     | 38,4%    | 37,8%    |
| Incidence pauvreté des individus en milieu rural       |          | 45,4%     | 52,1%    | 50,2%    |
| Ratio emplois – pop. en âge de travailler              | 44,2%    |           |          |          |
| Taux de chômage  | 13,5%    | 14,9%     | 12,1%    | 15,0%    |

Source: Commissariat Général au Plan, RGPH 2003 (projection)

Près de 43,3% de la population aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain vivent dans des conditions de pauvreté et de dénuements complets. Elle exposée à une variété de risques et de chocs qui les empêchent d'accumuler les biens et le capital humain susceptibles de les aider à sortir de la pauvreté. Les causes sont multiples et variées : elles résultent à la fois de chocs émanant des prix exorbitants des produits de base, des problèmes de santé (qualité des prestations de santé, des événements du cycle de vie (vieillesse, naissance...). Les risques sociaux associés aux risques économiques tels que la mévente des produits agricoles ou de rentes ou la perte des transferts de la diaspora pourraient être dures particulièrement pour les ménages pauvres. Cette situation amène beaucoup d'individus, de familles et de nombreux groupes sociaux à être en dehors de l'ensemble de la sphère économique, sociale, professionnelle ou de la communauté dans laquelle ils vivent. Cette paupérisation croissante et la précarité subséquente contribue à la déstructuration des cadres de vie traditionnels et conduit à la perte significative de bien-être de nombreuses personnes qu'elle soit pauvre ou non. Les études effectuées dans le pays notamment le rapport national « les groupes sociaux vulnérables aux Comores : identification et analyse des situations » a identifié plusieurs groupes sociaux vulnérables dont les enfants, les femmes, les personnes âgées, les veuves, les divorcés et les célibataires âgés, les malades mentaux... Ces groupes vulnérables suscitent autant d'intérêt compte tenu de leur plus grande vulnérabilité. La revue de la situation de la solidarité et de la gestion des risques dans le pays a montré l'existence de nombreux dispositifs formels de solidarité.

### a. LA SOLIDARITE EN UNION DES COMORES

Le concept de solidarité se définit comme étant une dépendance mutuelle entre les Hommes, un sentiment qui les pousse à s'accorder une aide mutuelle « *Mdrwaliyano* ». La solidarité humaine est un lien fraternel et une valeur importante qui unissent le destin des hommes les uns aux autres. Elle recouvre une multiplicité de pratiques et peut être perçue comme un concept plus large et participatif

requérant la participation de toutes les personnes et de toutes les organisations et institutions dans la recherche de l'aide mutuelle.

La solidarité est le socle de la société comorienne et elle est aussi au centre des préoccupations de l'Etat comorien. L'Union des Comores s'est choisie comme devise : *Unité – Solidarité – Développement*. Ce choix est à l'origine de nombreuses initiatives dont la loi organique fixant la quote-part des recettes publiques à partager entre l'Union et les Îles Autonomes. Ce mécanisme contribue à la consolidation du cadre institutionnel pour une meilleure prise en charge de la problématique du développement de manière solidaire. Il est également destiné à réduire les inégalités les plus fortes, notamment en matière de ressources fiscales, existant entre les îles autonomes. Il exprime le souci de ne pas limiter la péréquation des ressources aux seules dotations de l'État et de l'étendre à la prise en compte des inégalités de répartition de la fiscalité. Cette loi a ainsi institué un mécanisme de solidarité financière inter île fondé sur un prélèvement sur les ressources fiscales des îles au bénéfice des îles les plus défavorisées.

La loi relative à la décentralisation au sein de l'Union des Comores adoptée le 07 avril 2011 par l'Assemblée de l'Union des Comores, stipule que l'action publique résulte d'une coproduction entre l'Etat, les îles et les communes. Cette loi prévoit la promotion de la coopération et de l'entraide communales. Les solidarités entre les communes sont encouragées pour concourir au développement économique, culturel, scientifique et sanitaire, à l'administration et à l'aménagement du territoire, à la protection de l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie. Le processus de la décentralisation donne ainsi des responsabilités importantes aux communes. Chacune d'elles doit être capable de répondre aux aspirations de ses administrés et contribuer au développement des actions de solidarité envers les plus nécessiteux notamment par des partenariats intercommunaux ou intra communaux.

En plus de ces mécanismes étatiques de solidarité, l'Union des Comores dispose d'institutions dont certains de leurs prestations devraient être du domaine de la solidarité nationale envers les agents de l'Etat et certaines catégories de travailleurs. Il s'agit de la Caisse de Retraite des Comores (CRC) et la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS). La Caisse de Retraite des Comores s'occupe des prestations en cas des retraites pour les travailleurs et agents de l'Etat. En dehors des pensions, elle devait gérer également les *préretraites*, qui consiste au versement d'une allocation mensuelle de 80 % du salaire de base, sans contribution y afférent ; et le *service des prêts* qui permet à la CRC d'octroyer des prêts aux affiliés. Quant à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, elle assure la gestion des risques professionnels. Ces deux structures souffrent de nombreux dysfonctionnements et manquent à la fois de vision et de ressources pour assurer les missions auxquelles elles sont dévolues.

La grande majorité de la population comorienne, notamment celle qui travaille dans le secteur informel et le secteur agricole, les catégories sociales vulnérables ne sont pas couverts par aucun dispositif formel et ne bénéficie d'aucun système de protection et de gestion des risques. Ces catégories font souvent recours aux réseaux sociaux basés sur la forte tradition communautaire d'entraide et de solidarité qui permet aux individus et aux familles de se prendre en charge en cas de choc ou de problèmes survenant dans leur espace de vie. Les solidarités communautaires

ont une longue tradition d'investissement dans les services collectifs des villes et des villages notamment dans la construction de la plupart des infrastructures villageoises. Elles portent un soutien aux familles et aux personnes en difficultés offrant ainsi des solutions certes temporaires mais qui permettent de réduire les différentes formes d'exclusion telles que l'indigence, les exclusions temporaires ou partielles à une prestation de la vie par manque d'argent.

Outre les mécanismes traditionnels de solidarité en cours dans les villages, des structures coutumières permettent de soutenir les ménages et les individus en situation de précarité. L'apport des us et coutumes liées au grand mariage, très puissant en Grande Comore participe également au développement des efforts déployés par les villageois pour le développement communautaire. Il existe également de nombreuses autres formes de solidarité à caractère individuel dont les tontines (société de crédit tournante), les groupes d'entraide pour certaines tâches et les donations lors des évènements importants de la vie (décès, mariages ou naissances). Les solidarités familiales sont aussi répandues. Elles permettent d'assurer aux personnes âgées une prise en charge sanitaire, psychologique, sociale et matérielle en vue de leur garantir les conditions idoines d'une vie digne, décente et d'une vieillesse épanouie et bien remplie. Ce devoir de reconnaissance à l'égard des sacrifices des aînés, doublé d'un élan de solidarité entre les diverses générations de la population, est dûment rempli, du reste, par les familles.

Le tissu associatif, très développé dans le pays, joue un rôle de premier plan dans la société comorienne. Certaines d'entre elles, notamment celles qui concernent l'éducation aident à la scolarisation des jeunes filles, à la distribution des dons à des familles et des ménages en situation de précarité. D'autres s'impliquent dans la protection de l'environnement, la gestion des ordures ménagères ou l'entretien des ouvrages publics locaux (bornes fontaines, dispensaires, accès aux soins...). La diaspora y joue un rôle prépondérant et constitue une source de capitaux d'investissement pour des projets locaux. Des associations villageoises de la diaspora et des parents émigrés de villageois envoient régulièrement de l'argent dans leurs villages pour le bénéfice de leurs parents ou de la communauté (en particulier en Grande Comore).

### b. FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES, MENACES

#### **Forces**

- Volonté politique clairement affichée du Gouvernement de faire de la lutte contre la pauvreté et la précarité un des secteurs prioritaires dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et pour la croissance et l'atteinte des OMD;
- Existence d'une culture de solidarité dans le pays
- Existence d'un tissu associatif très développé
- Emergence d'une société civile dynamique et existence d'une volonté de l'associer dans la recherche de solution à la problématique du développement
- Contexte de décentralisation favorable

Création du Commissariat à la solidarité

#### **Faiblesses**

- Inégalité dans la répartition et l'accès aux ressources nationales
- Non accès d'un grand nombre de citoyens aux services sociaux de base (éducation, santé, eau potable, formation...) en raison de leur faible capacité contributive financière.
- Faible capacité d'intervention des structures opérationnelles de l'administration publique notamment ceux qui doivent fournir des services à la population,
- Absence d'un cadre formel de concertation et de collaboration entre l'Etat et la société civile
- Insuffisance des dispositions juridiques et réglementaires de la solidarité avec notamment l'absence d'une loi d'orientation sociale et de textes concernant les groupes vulnérables
- Insuffisance des capacités des structures en charge de la gestion de la solidarité en termes de prérogatives et de compétences
- Inexistence de structure de mise en œuvre des activités de solidarités dans les îles et les régions

### **Opportunités**

- Disponibilité de nombreux partenaires internationaux au développement à appuyer le secteur du développement socio-économique
- Conventions internationales signées et/ou ratifiées par le pays
- Politique de décentralisation de l'État avec la mise en place des communes

### **Menaces**

- Amenuisement du pouvoir d'achat de la population avec comme corolaire le développement des inégalités, de la précarité et de l'exclusion,
- Risques de catastrophes
- Contraintes budgétaires qui ne favorisent pas le développement de programmes spécifiques en direction des couches les plus vulnérables,
- Effritement des valeurs traditionnelles de la solidarité et de l'entraide.
- Développement de la corruption et de l'impunité.

### 3. LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE NATIONALE DE SOLIDARITE

### 3.1.PRINCIPES DIRECTEURS

La Politique Nationale de Solidarité, dans son élaboration comme dans sa mise en œuvre, prendra appui sur les principes directeurs suivants :

 La Politique Nationale de Solidarité fait partie intégrante du Document de Politique Générale (DPG) intitulé « Bâtir ensemble les Comores » qui a été présenté au peuple Comorien et qui ambitionne la réalisation des objectifs du Document de Stratégie pour la Croissance et la Réduction de la pauvreté (DSCRP), et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Elle contribue, en complément des autres programmes et politiques sectoriels, à l'accomplissement de l'objectif global de développement national qui est d'améliorer la qualité de la vie de tous.

- 2. La Politique Nationale de Solidarité prend comme base ce Document de Politique Générale (DPG) pour donner des orientations claires sur la promotion d'une politique de protection sociale durable et inclusive au bénéfice des travailleurs de notre pays, y compris ceux de l'économie non formelle, une réorganisation du système d'assurance maladie en vue de son extension puis de sa généralisation à tous les comoriens avec une attention particulière pour les handicapés, les orphelins, les indigents et les veuves.
- 3. La Politique Nationale de Solidarité souligne l'importance de tenir compte des problèmes de groupes vulnérables dans la planification du développement à tous les niveaux.
- 4. Cette Politique est guidée par le respect fondamental des droits humains et des libertés, en rapport avec nos traditions et notre croyance en l'Islam, lesquelles sont exercées de façon responsable dans le sens de faciliter le développement.
- 5. Chaque citoyen comorien est au centre des préoccupations relatives au développement durable, il a droit à une vie saine et productive en harmonie avec son environnement, et constituent la ressource la plus importante et la plus précieuse du pays.
- 6. Le respect de l'égalité et de l'équité entre les sexes, l'élimination de toute forme de violence à l'égard des femmes et des enfants devront favoriser la promotion du statut de la femme et la prise de décision au niveau individuel et familial.
- 7. La considération du développement durable est non seulement la satisfaction des besoins des générations présentes mais aussi celles des générations futures.
- 8. La famille est l'unité de base de la société comorienne et devrait être renforcée en tant que telle. Elle doit bénéficier d'une protection et d'un appui aussi complet que possible, afin qu'elle soit vraiment la base du développement.
- 9. Chacun, sans discrimination aucune, a droit à l'éducation et à la santé, lequel doit viser à permettre le plein développement, de la dignité et des possibilités d'existence de la personne humaine.
- 10. L'Etat doit assumer ses responsabilités vis-à-vis du développement harmonieux des citoyens, guidés notamment par le droit de chacun à avoir accès, sans discrimination aucune, aux services de base et aux ressources du pays.

### 3.2. VISION

La présente Politique Nationale de Solidarité puise son fondement sur le fait que la solidarité est le socle de la société comorienne. Elle réaffirme la volonté du Gouvernement comorien de préserver, de valoriser et de promouvoir cet héritage ancestral afin de garantir à toutes les catégories sociales et en particulier les groupes vulnérables un accès durable aux services sociaux de base et un niveau de vie satisfaisant. Elle vise le développement harmonieux de l'Union des Comores et des îles qui la composent mais aussi des îles entre elles, des services déconcentrés de l'Etat, des collectivités territoriales et de la population générale. Elle ambitionne de contribuer à terme, à bâtir, à consolider et à renforcer l'unité, la cohésion nationale et sociale et l'accroissement du bien-être dans le pays.

### 3.3. BUTS

Au regard de l'analyse de la situation, des défis et des enjeux en matière de solidarité, la présente politique nationale de solidarité vise à développer un cadre politique et institutionnel pour agir en faveur d'une société plus solidaire qui prend en son compte la fourniture de soutien aux plus nécessiteux, l'amélioration de l'équité, les capacités de gestion du risque et la réduction des vulnérabilités. Elle entend œuvrer en faveur de l'intégration de la dimension solidarité dans tous les projets et programmes de développement socio-économique de l'Union des Comores.

### 3.4. OBJECTIFS

La Politique Nationale de Solidarité concerne plusieurs secteurs qui sont en interrelations constantes. Pour cette raison, il convient d'en définir plusieurs objectifs ayant trait à ces différents domaines.

### 3.4.1. OBJECTIF GENERAL

Contribuer au développement d'une société plus solidaire qui œuvre pour par la lutte contre la pauvreté, la promotion d'une protection sociale appropriée, l'intégration sociale, la lutte contre les exclusions et les inégalités afin de garantir à l'Union des Comores un développement social durable et solidaire qui s'appuie sur le fait que chaque citoyen comorien, où qu'il soit, à des de droits à revendiquer mais aussi des devoirs à accomplir vis-à-vis de la nation.

### 3.4.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Objectif spécifique 1 : Elaborer et mettre en œuvre des stratégies sectorielles et des programmes d'intervention prenant en compte la dimension solidarité et contribuant à développer la capacité nationale en matière de solidarité.
- Objectif spécifique 2 : contribuer au renforcement de la cohésion sociale et la consolidation de la paix par le développement de la solidarité entre le niveau national et insulaire, la solidarité entre les îles mêmes et entre les îles et les collectivités territoriales.

- Objectif spécifique 3 : Contribuer à la réduction des iniquités et des inégalités au sein de la population afin de combattre l'exclusion et la marginalisation et d'atténuer les effets de la crise économique sur les couches les plus vulnérables,
- Objectif spécifique 4 : Renforcer les capacités des institutions en charge de la solidarité pour mieux mettre en œuvre les politiques et programmes de solidarité
- Objectif spécifique 5 : Renforcer les mécanismes de coordination, de suivi et évaluation des politiques et des programmes de solidarité et la mise en place de cadres de collaboration entre les institutions et organisations partenaires.

### 4. AXES STRATEGIQUES

Au regard de l'analyse de la situation, des enjeux et des défis ayant conduit à définir les principes directeurs et les objectifs, la Politique Nationale de Solidarité s'articule autour des cinq axes stratégiques qui suivent :

### Axe stratégique 1 : Promotion de la solidarité dans les politiques publiques et les programmes de développement de l'Union des Comores

Il s'agit d'inciter les différents départements ministériels, les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités territoriales et la société civile à intégrer la dimension solidarité dans les politiques et programmes de développement et à prendre en compte les déséquilibres et les disparités existantes entre les différentes régions mais aussi les besoins spécifiques des catégories sociales les plus vulnérables. La finalité est de promouvoir « une culture de la solidarité » et de parvenir à une vision plus solidaire des programmes et projets de développement et de leur gestion. Cet axe stratégique vise également à la promotion et à l'établissement de nouvelles formes de solidarités entre les zones rurales et urbaines, entre les entités souffrant de grands handicaps géographiques et/ou naturels et les entités relativement favorisées et entre les collectivités territoriales avec pour objectif de réduire les déséquilibres socio-économiques et d'enrayer les risques de marginalisation et d'exclusion de certaines parties du territoire national

Axe stratégique 2 : Mise en place et extension des mécanismes de solidarité et de protection sociale au niveau national et insulaire pour prendre en charge et pour améliorer l'accès aux services sociaux de base des couches vulnérables et des catégories sociales en situation de précarité

Dans un pays comme l'Union des Comores où la pauvreté atteint près de 43,3% de la population, l'extension des mécanismes de solidarité et de protection sociale de la promotion de l'accès à la santé, à l'école et à un emploi décent, la couverture des risques et des chocs, la gestion des risques de catastrophes deviennent une nécessité. Cet axe stratégique vise à accroître la prise en compte des besoins spécifiques des régions reculées, des couches vulnérables et des catégories sociales en situation de précarité à travers la mise en place d'un fonds

social, de subventions et d'aides. Ces mécanismes de prestation institutionnels devront permettre de cibler et de fournir des services à divers groupe – associations communautaires, communes, ONG, formations sanitaires et écoles... - et de minimiser les couts pesants sur les communautés pauvres, les groupes défavorisés et/ou exclu) dans les limites des contraintes budgétaires et administratives du pays. Ils devront concerner un large éventail de solutions pour soutenir l'action publique et celle des organisations de la société civile et pour développer un système de services sociaux adapté et permettant d'améliorer la situation économique et sociale des plus pauvres.

### Axe stratégique 3 : Développement de la solidarité communautaire et renforcement des interventions de protection et de cohésion sociales.

Cet axe stratégique vise à soutenir les actions de solidarité communautaire pour réduire les disparités socio-économiques et territoriales mais aussi pour renforcer les capacités des communautés en temps de crise comme les efforts de gestion de crises et de risques de catastrophes. Une plus grande importance devra être accordée à la conception de moyens pour relier les interventions du gouvernement et des institutions locales aux actions initiées et promues par les communautés locales et les organisations bénévoles dans le souci d'améliorer leur efficacité, l'équité et la durabilité. Grâce à cet axe stratégique, la politique de solidarité contribuera à la lutte contre toutes les formes d'exclusion, au renforcement de la réinsertion des personnes exclus ou marginalisés, à la réduction des inégalités, à la lutte contre l'insécurité alimentaire et au développement de la microfinance.

## Axe stratégique 4 : Promotion de l'Information, Education, Communication et Plaidoyer en matière de solidarité

Cet axe stratégique a pour finalité le renforcement des capacités et de la culture de la solidarité et de la protection et la cohésion sociale, la visibilité des programmes et des activités développées entre autres les activités d'information, de plaidoyer et de sensibilisation vers les acteurs, les partenaires et le grand public et de formation des acteurs, de mobilisation des élus autour de cette politique et d'intégration de la problématique de la solidarité dans les programmes et projets de développement. Il s'agit de développer une stratégie de communication visant la sensibilisation et la mobilisation sociale en faveur d'un développement social solidaire, à travers l'utilisation des techniques audio-scripto-visuelles et les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

### Axe stratégique 5 : Promotion de la recherche et de la formation en matière de solidarité

Cet axe stratégique a pour but de contribuer à la mise en place d'une base de données sur les actions et interventions dans le domaine de la solidarité et du développement social. Il s'agit de rassembler les données valides et fiables pour identifier et évaluer les risques d'exclusion et de marginalisation, d'évaluer la

vulnérabilité des différentes catégories sociales dans les divers secteurs à risque et de réaliser des recherches et des évaluations sur l'efficacité des politiques et programmes de développement. Cet axe stratégique vise aussi à initier des activités de formation pour renforcer d'abord la capacité des administrations et des organisations en charge de la solidarité dans la mesure où il n'existe pas dans le pays aucune formation dans le domaine du développement social et de la solidarité. La création de filière à l'Université des Comores dédiées à la solidarité, à la protection et à la cohésion sociale ainsi qu'un centre de documentation devraient contribuer à l'acquisition d'une culture de la solidarité.

### 5. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats de la mise en œuvre de la Politique Nationale de la Solidarité

- **5.1.**Amélioration du cadre de planification à travers la mise en place de stratégies sectorielles et de programmes d'intervention prenant en compte la dimension solidarité et contribuant au développement de la capacité nationale en matière de solidarité.
- **5.2.**Développement de mécanismes de solidarité entre le niveau national et le niveau insulaire, de la solidarité entre les entités insulaires composant l'Union et entre les entités insulaires et les collectivités territoriales, et contribuant à réduire les inégalités les plus fortes existant entre les îles autonomes
- **5.3.**Développement de la lutte contre l'exclusion et la marginalisation et contre les effets de la crise économique sur les couches plus vulnérables,
- **5.4.** Amélioration de la coordination, du suivi et de l'évaluation des politiques et programmes de solidarité et des cadres de collaboration entre les institutions et organisations partenaires
- 5.5. Sensibilisation et mobilisation des autorités nationales et insulaires, des collectivités territoriales, de la société civile et des partenaires au développement en faveur de la réduction des disparités et pour un meilleurs accès aux services sociaux de base.

### 6. PROGRAMMES PRIORITAIRES

Pour réaliser cette Politique Nationale de la Solidarité, les différents axes stratégiques seront déclinés en programmes, projets et actions. Parmi ces programmes prioritaires :

- Amélioration, extension et renforcement du cadre institutionnel en charge de la Solidarité
- Institutionnalisation d'un Fonds National de Solidarité et amélioration du mécanisme de financement de la solidarité
- Développement du capital social et de la culture de solidarité dans le pays

- Amélioration de la capacité de réponses aux chocs et aux risques de catastrophes pour les couches vulnérables ;
- Introduction et développement de systèmes de prestations sociales universelles
- Introduction et développement de systèmes d'assistance sociale
- Opérationnalisation de mécanismes de petites subventions et d'aides aux groupes vulnérables
- Promotion de mécanismes de coordination et de la gestion des aides
- Appui à la formation et aux renforcements des capacités dans le domaine de la solidarité.

### 7. MOBILISATION DES RESSOURCES

L'atteinte des buts et objectifs de cette politique nationale de Solidarité va dépendre largement des ressources disponibles pour sa réalisation. Les ressources requises sont :

- Des ressources humaines
- Des ressources Institutionnelles (implications des Ministères, Gouvernorats, ONG, secteur privé, communautés, associations, société civile)
- Des ressources financières et matérielles (fonds, équipements divers)

En ce qui concerne les ressources humaines, le Commissariat en charge de la solidarité devra pouvoir disposer d'un personnel qualifié pour renforcer sa capacité de travail dans tous les domaines et mettre tout en œuvre pour donner au personnel la possibilité de se former de façon continue et d'acquérir de l'expérience dans tous les aspects techniques et de gestion requis afin d'être performant dans l'accomplissement de ses devoirs.

En ce qui concerne les ressources institutionnelles, tous les acteurs étatiques et non étatiques doivent se mobiliser et s'engager à soutenir cette politique de solidarité en apportant, chacun à son niveau ce qui est nécessaire pour son enracinement dans l'ensemble du territoire et sa mise en œuvre. Un comité national de solidarité et des comités insulaires des parties prenantes pourront être institués pour l'orientation, le suivi et l'évaluation des interventions en matière de solidarité afin d'assurer la coordination. Au-delà du contrôle régulier des services de l'Etat, il sera instauré des mécanismes de contrôle citoyen à tous les niveaux pour assurer la transparence.

En ce qui concerne les ressources financières: L'Etat comorien consacre déjà des ressources budgétaires pour faire face aux besoins de la population, notamment en matière de santé et d'éducation. Par ailleurs les ménages contribuent également de manière importante au financement du système de santé à travers le recouvrement des coûts et les cotisations des employés et des employeurs aux caisses de retraite et de prévoyance sociale. Les appuis des partenaires pour le développement des programmes de microfinance, de microcrédits et de mutuelles de santé contribuent à l'amélioration des conditions d'existence d'une frange importante de la population. La mise en place d'un Fonds National de Solidarité devra permettre de renforcer les capacités de l'Etat et de ses services déconcentrés, des collectivités

territoriales de renforcer les capacités nationales à faire face aux besoins de financement de cette Politique Nationale de Solidarité. L'expérience de l'opération « Riali » a montré l'importance et la disponibilité de la population à apporter sa contribution et son élan de solidarité lorsque la cause et les besoins sont bien identifiés. Le succès de l'opération « Riali » peut aider à la mise en place ultérieure du fonds national de solidarité.

Ce fonds de solidarité devra être un organisme autonome destiné à assurer la mise en commun des fonds provenant de différentes sources. Ce fonds pourrait être alimenté en particulier par la zakat qui pourrait ainsi être institutionnalisé. Troisième pilier de l'Islam, la zakat est pratiqué par de nombreux comoriens. Le gouvernement a conscience de son importance et de son rôle dans le développement. Un fonds comoriens de la zakat a été ainsi crée officiellement depuis 2007. Selon l'extrait du procès verbal du Conseil du Gouvernement en date du mercredi 15 août 2007 et l'arrêté N'09-076/VP-MFBEF/CB du 14 décembre 2009, la zakat est considéré comme un organisme gouvernemental placé sous la tutelle du Ministère des finances et du Budget de l'Union. L'Etat mesure l'importance de la perception de la zakat en le considérant comme source de recette gouvernemental. Le Fond de solidarité pourrait bénéficier également d'autres apports, tels que les donations et les aides internationales.

Des ressources importantes sont nécessaires pour développer le plaidoyer, le suivi et l'évaluation, pour l'appui à la formation et la motivation du personnel en vue de disposer du personnel qualifié dans le domaine de la solidarité. Les organisations non gouvernementales, les autorités insulaires, les collectivités locales et le secteur privé seront sollicités pour mobiliser les ressources en vue d'appuyer la mise en œuvre de cette politique nationale de solidarité. Des ressources complémentaires aux efforts accomplis au niveau national devront être recherchées auprès des agences internationales afin de soutenir le plan d'action qui découlera de cette politique.

Afin de parvenir à la mise en œuvre de la présente Politique Nationale de Solidarité, le concours de différentes institutions étatiques, du secteur privé, des ONG et de la société civile est indispensable. Il conviendra de mettre en place aux différents niveaux d'intervention des mécanismes de coordination mais également de contrôle et de la transparence de la gestion des ressources mobilisées.

### 1. Présidence de la République

- Faire des questions de solidarité une priorité nationale.
- Mobiliser tous les partenaires au développement afin qu'ils soutiennent les initiatives du gouvernement pour répondre aux questions de solidarité.
- Veiller à l'intégration effective de la politique nationale de solidarité dans les programmes des différents ministères et institutions de l'État.
- Veiller à ce que tous les intervenants en matière de développement intègrent les objectifs et les stratégies de la politique nationale de solidarité
- Institutionnaliser une semaine de la solidarité nationale

### 2. Assemblée Nationale

- Contribuer à voter les lois en faveur de la promotion de la solidarité

- Assurer l'allocation des ressources nécessaires pour la mise en œuvre de la politique nationale de solidarité.

# 3. La Vice Présidence en charge du Ministère des Finances, de l'Economie, du Budget, de l'Investissement et du Commerce Extérieur, chargé des privatisations

- Assurer l'intégration effective et le suivi des questions de solidarité au niveau des plans sectoriels.
- Mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la politique nationale de solidarité, notamment en collaboration avec le ministère des relations extérieures

### 4. Ministère de l'Intérieur, de l'Information, de la Décentralisation, chargé des Relations avec les institutions

- Faciliter l'intégration et le suivi de la politique nationale de solidarité dans les structures décentralisées
- Favoriser, par une bonne gouvernance, la participation de la population dans la définition et la mise en œuvre des actions de cette politique.
- Elaborer et promouvoir une politique foncière ainsi qu'une politique relative à l'habitat pour réduire les vulnérabilités et les sources de conflits,

### 5. Ministère en charge de la Santé, de la Solidarité, de la Cohésion sociale et de la Promotion du genre

- Assurer l'accessibilité géographique aux soins de santé à l'ensemble de la population en général et aux groupes vulnérables en particulier.
- Intensifier la sensibilisation de la population pour qu'elle adhère au système des mutuelles de santé qui favorisera l'accessibilité financière de tous aux soins de santé.
- Favoriser la mise en place de mécanismes de prise en charge des indigents et des catégories sociales en situation de grande précarité
- Mettre en place des mécanismes susceptibles de favoriser l'accès universel aux soins de santé
- Plaider pour l'application effective du code de la famille

### 6. Ministère de l'Éducation Nationale, de la recherche, de la Culture et des Arts, chargé de la Jeunesse et des Sports

- Mettre en œuvre des mécanismes pour garantir à tout enfant en âge scolaire une formation complète et de qualité, au moins pour tout le cycle primaire.
- Déployer les efforts nécessaires pour que tous les enfants accèdent à une formation professionnelle ou générale de qualité, après le primaire.
- veiller à ce que l'abandon scolaire des filles soit réduit de façon significative à tous les niveaux d'enseignement.
- Développer à travers les diverses associations des jeunes ainsi qu'à travers les activités culturelles et sportives, l'esprit d'initiative et de responsabilité et de solidarité des jeunes
- Mettre dans le programme scolaire des programmes transversaux d'éducation sur la solidarité

### 7. Vice Présidence en charge du Ministère de la Production, de l'Environnement, de l'Energie, de l'Industrie et de l'Artisanat

- Contribuer à constitution de stock pour les périodes de soudure et de catastrophe
- Constituer un stock stratégique pour la stabilisation des prix
- Veiller à assurer la sécurité alimentaire et la préservation de l'environnement en particulier pour les groupes vulnérables.
- Assurer la formation, l'information, l'encadrement technique de la population en matière de production, de conservation et de stockage de production agricole et halieutique dans le but d'améliorer son niveau de vie et de promouvoir un développement durable.
- S'attaquer aux questions foncières et éduquer la population sur le devoir de protection de la terre et de l'environnement,
- Mettre en place tous les mécanismes nécessaires afin d'accélérer l'accès de tous à l'eau potable.
- Mise en place d'un cadastre national qui tiendra compte des problèmes fonciers et urbanismes
- Etendre le réseau d'électricité et développer des énergies alternatives et renouvelables qui économisent les sources d'énergie et ne détruisent pas l'environnement.

### 8. Ministère de l'Emploi, du Travail, de la Formation professionnelle et de l'Entreprenariat féminin, Porte-parole du Gouvernement

- Créer un environnement favorable à la réalisation des petites et moyennes entreprises dans tout le pays.
- Mettre sur pied une structure spécialisée pour soutenir les groupes vulnérables vers des activités variées génératrices de revenu.
- Favoriser les échanges commerciaux entre différentes îles ainsi que l'intégration du pays dans les ensembles régionaux, pour permettre la libre circulation des biens et des personnes, facteur important de la croissance économique.
- Faire le plaidoyer auprès des autres ministères, des organisations gouvernementales et non gouvernementales, des investisseurs du secteur privé pour créer des emplois qui absorbent beaucoup de main d'œuvre afin de réduire le chômage qui sévit parmi les jeunes.

## 9. Ministère des Relations extérieures et de la Coopération chargé de la Diaspora, de la Francophonie et du Monde Arabe

- Faciliter la mobilisation des ressources à travers la coopération bilatérale ou multilatérale pour la mise en œuvre de la politique nationale de solidarité.
- Faire connaître, à travers les ambassades et autres représentations diplomatiques, la politique nationale de solidarité et l'appui que sa mise en application requiert.

### 10. Ministère de la Justice, de la Fonction publique, des réformes administratives, des Droits de l'Homme et des affaires islamiques

- Faciliter l'adoption de lois en faveur de la solidarité
- Créer des quartiers pour les mineurs et les femmes incarcérés
- Organiser des formations à l'endroit des mineurs et jeunes incarcérées pour favoriser leur intégration
- Faciliter l'application du code de la famille

#### 11. Muftorat

- Sensibiliser les ulémas et les chefs religieux pour l'éducation des communautés sur le bien fondé de la solidarité,
- Contribuer à la mobilisation sociale en faveur du soutien au Fonds National de Solidarité à travers la Zakat.

#### 12. Gouvernorat

- Mettre en place les structures en charge de la solidarité dans l'île jusqu'au niveau préfectorale
- Intégrer la politique nationale de solidarité dans la planification au niveau insulaire
- Développer des campagnes et des activités de sensibilisation en matière de solidarité au sein des communautés.
- Accompagner la mise en œuvre de la politique nationale de la solidarité

### 13. Organisations non gouvernementales internationales/Coopération internationale

- Contribuer à développer des activités dans le domaine de la solidarité
- Fournir un appui technique et/ou financier pour la réalisation d'activités définies à partir de la politique nationale et des programmes de solidarité.

### 14. Diaspora

- Encourager et soutenir la participation de la Diaspora dans les actions de solidarité
- Mettre sur pied une structure spécialisée pour mieux orienter et coordonner leurs différentes interventions
- Revoir la politique du codéveloppement

### 14. Organisations de la Société Civile

- Contribuer à développer des activités dans le domaine de la solidarité
- Fournir un appui technique ou financier pour la réalisation d'activités définies à partir de la politique nationale et des programmes de solidarité.
- Contribuer à la sensibilisation et à la mobilisation sociale sur les questions de solidarité.

- Renforcer leurs participations et leurs interventions de mise en œuvre en s'appuyant sur la politique nationale de solidarité
- Parrainage et suivi- évaluation des activités de solidarité

### 15. Les Médias

- Assurer la diffusion de messages d'information et de sensibilisation relatifs aux questions de solidarité
- Participer à l'enracinement des traditions multiséculaires de solidarité dans l'ensemble du pays.

### 8. SUIVI ET EVALUATION

Un suivi et une évaluation régulière seront réalisés pour s'assurer que les buts, les objectifs et les stratégies ainsi retenus sont en cours de mise en œuvre. Des mécanismes et des indicateurs seront retenus pour s'assurer que chaque partie prenante poursuit les missions qui lui sont assignées dans le cadre de cette politique. Ces mécanismes vont inclure l'analyse des progrès accomplis mais aussi les contraintes majeures qui freinent les actions de solidarité. Un plan d'action découlant de cette politique sera donc élaboré et validé afin d'orienter les parties prenantes dans la mise en œuvre de cette politique nationale. Le Commissariat à la Solidarité, à la Cohésion Sociale et à la Promotion du Genre renforcera ses capacités à assurer ce suivi et évaluation et informer le gouvernement des progrès réalisés.

| Logique d'intervention   | Indicateurs  | Sources  | Conditions   |
|--|--|--|--|
|  |  |  |  |
| But  |  |  |  |
| Développer un cadre<br>politique et<br>institutionnel pour agir<br>en faveur d'une<br>société plus solidaire<br>qui prend en son   | Nombre de structures<br>et de mécanismes<br>(étatiques et<br>communautaires) de<br>solidarité crées et<br>fonctionnels | Rapport annuel du<br>Ministère en charge<br>de la Solidarité | La dimension<br>solidarité est prise en<br>compte dans toutes<br>les politiques et<br>stratégies du pays |
| compte la fourniture<br>de soutien aux plus<br>nécessiteux,<br>l'amélioration de<br>l'équité, les capacités<br>de gestion du risque et<br>la réduction des<br>vulnérabilités | Proportion de la<br>population bénéficiant<br>de prestation de<br>solidarité   | Rapport annuel du<br>Ministère en charge<br>de la Solidarité | Des mécanismes<br>financiers novateurs<br>sont mis en place et<br>sont fonctionnels                      |
|  |  |  |  |
| Objectifs  |  |  |  |
| Objectif général   | Pourcentage du   | Direction Nationale de                                       | La structure du  |

| contribuer au développement d'une société plus solidaire par un soutien à la population et aux couches les plus défavorisées afin d'atténuer et de supprimer progressivement les disparités   | budget national alloué aux programmes de solidarité Dépenses en matière de solidarité sur le PIB Proportion de ressources consacrées à la prise en charge et au soutien des couches les plus vulnérables | la Statistique  Direction Nationale de la Statistique  Direction Nationale de la Statistique | budget national est revue et la dimension solidarité est intégrée  Un système de suivi et d'évaluation est instauré et fonctionnel |
|---|--|--|--|
| Objectif spécifique  1: Elaborer et mettre en œuvre des stratégies sectorielles et des programmes d'intervention prenant en compte la dimension solidarité  | Nombre de<br>programmes et<br>projets élaborés et<br>mis en œuvre<br>dans le domaine<br>de la solidarité   | Rapport annuel du<br>Ministère en charge<br>de la Solidarité                                 | Une stratégie de<br>mobilisation de<br>ressources est<br>développée  |
| Objectif spécifique 2 : contribuer au développement de la solidarité entre le niveau national et le niveau insulaire, de la solidarité entre les entités insulaires composant l'Union et entre les entités insulaires et les collectivités territoriales. | Nombre de<br>mécanismes<br>contribuant au<br>développement de<br>la solidarité<br>institutionnelle<br>crées et<br>fonctionnels   | Rapport annuel du<br>Ministère en charge<br>de la Solidarité                                 | Des mécanismes<br>de résolutions des<br>conflits de<br>compétences sont<br>instaurés et sont<br>fonctionnels                       |
|   |  |  |  |
| Objectif spécifique 3: Contribuer à la réduction des iniquités et des inégalités au sein de la population   | Nombre de services et<br>de prestations<br>(prestations aux<br>familles,<br>d'invalidités) mis en<br>place et fonctionnels<br>pour prendre en<br>charge les groupes<br>vulnérables                       | Rapport annuel du<br>Ministère en charge<br>de la Solidarité                                 | Les services,<br>organismes et les<br>organisations de<br>la société civile<br>travaillent en<br>bonne<br>coordination             |

| Logique d'intervention  | Indicateurs  | Sources  |   |
|---|--|--|---|
|   |  | David and I  |   |
| Objectif spécifique 4: Renforcer les capacités des institutions en charge de la solidarité pour mieux mettre en œuvre les politiques et | Nombre de personnels techniques formés dans le domaine de la solidarité et affectés dans les | Rapport annuel du<br>Ministère en charge<br>de la Solidarité | Le gouvernement<br>élabore et mis en<br>œuvre un plan de<br>développement des<br>ressources humaines<br>en matière de<br>solidarité |

| programmes de<br>solidarité   | structures adéquates Nombre de modules ou de filières de formation dans le domaine de la solidarité mis en place à l'Université des Comores ou dans des institutions d'enseignements privés | Rapport annuel du<br>Ministère de<br>l'Education Nationale   |  |
|---|---|--|--|
| Objectif spécifique 5: Renforcer les mécanismes de coordination, de suivi et évaluation des politiques et programmes de solidarité et la mise en place de cadres de collaboration entre les institutions et organisations partenaires | Nombre et qualité<br>des comités de<br>coordination mis<br>en place aux<br>différents niveaux<br>pour promouvoir la<br>solidarité dans le<br>pays   | Rapport annuel du<br>Ministère en charge<br>de la Solidarité | Un plan de suivi et<br>évaluation est élaboré<br>et mis en œuvre |

## 9. AGENDA DES ETAPES LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE SOLIDARITE

| ACTIVITES                       | PERIODE          | RESPONSABLES                   |
|---------------------------------|------------------|--------------------------------|
| Adoption de la PNS              | Mai 2012         | Ministère en charge de la      |
|                                 |                  | Santé, de la Solidarité, de la |
|                                 |                  | Cohésion Sociale et de la      |
|                                 |                  | Promotion du Genre             |
| Elaboration du Plan Stratégique | Juin – Août 2012 | Ministère en charge de la      |
| et du plan d'action             |                  | Santé, de la Solidarité, de la |
|                                 |                  | Cohésion Sociale et de la      |
|                                 |                  | Promotion du Genre             |

| Vulgarisation de la Politique<br>Nationale de la Solidarité au<br>niveau national et des îles                      | Juillet- Décembre 2012  | Ministère en charge de la<br>Santé, de la Solidarité, de la<br>Cohésion Sociale et de la<br>Promotion du Genre/ UNICEF                                |
|--|-------------------------|---|
| Elaboration des projets et programmes de mise en œuvre de la PNS   | Septembre- octobre 2012 | Ministère en charge de la<br>Santé, de la Solidarité, de la<br>Cohésion Sociale et de la<br>Promotion du Genre  |
| Organisations des Assises pour la mobilisation des ressources en faveur des projets et programmes de la solidarité | Novembre 2012           | Présidence de la République   |
| Organisation d'une Journée<br>nationale pour le lancement<br>officiel de la PNS                                    | Décembre 2012           | <ul> <li>Ministère en charge de la<br/>Santé, de la Solidarité, de la<br/>Cohésion Sociale et de la<br/>Promotion du Genre</li> <li>UNICEF</li> </ul> |
| Instauration d'une Journée nationale pour la solidarité  | avril 2013              | Présidence de la République   |